

Chers candidats,

Je suis porte-parole d'un groupe citoyen qui s'oppose, pour différentes raisons, aux compteurs dits « intelligents » d'Hydro-Québec. Plus que jamais, cette élection va se gagner par quelques votes et j'aimerais contribuer en amenant plus de votes pour le Bloc Québécois.

Nos groupes, presque 50, sous l'ombrelle de *Refusons les compteurs*, se font amadouer par le NPD, ses députés nous laissant croire qu'ils appuient notre cause, mais sans pour autant rien offrir de concret.

Je vous propose de convaincre les 100 000 citoyens qui ont soit demandé un compteur non communiquant, soit refusé l'accès à leur compteur, en leur assurant que vous êtes conscients des enjeux de la technologie sans fil et que agirez réellement une fois élus.

En juin dernier, le comité parlementaire permanent de la santé s'est prononcé sur la technologie sans fil. Voici le rapport que le comité a produit :

[http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2015/parl/xc62-1/XC62-1-1-412-13-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2015/parl/xc62-1/XC62-1-1-412-13-fra.pdf)

Bien que ce rapport soit d'une importance capitale, hormis un ou deux articles en Colombie-Britannique, les médias n'en ont tout simplement pas parlé.

Je vous invite d'ailleurs à prendre acte des douze recommandations des pages 27 et 28 du rapport.

Ici même au Québec, nous avons un expert sur les effets biologiques (non thermiques) des champs électromagnétiques. Pour votre information, le Code 6 tant défendu par l'industrie et Santé Canada ne prend en considération que l'effet thermique (temps nécessaire pour monter la température d'un degré Celsius) et nie fermement les effets biologiques non thermiques.

Le professeur et toxicologue Paul Héroux, directeur du programme de santé au travail à la faculté de médecine de l'Université McGill, a mené, depuis plusieurs années, des recherches sur les effets des champs électromagnétiques. Il livre ici les conclusions de ses recherches sur leurs effets nocifs non équivoques :

<https://www.youtube.com/watch?v=0vLG-4YsCxY>

Une partie de ses recherches étaient financées par HQ ... jusqu'à ce qu'il publie en 1994 une étude comparative sur différents types de cancers chez ses monteurs de ligne. L'étude démontrait que le cancer du poumon était présent presque exclusivement chez les monteurs de ligne québécois, mais pas chez les Français ni les Ontariens (toutes les autres causes possibles exclues).

Ce ne sont pas seulement les compteurs intelligents, mais bel et bien toute la technologie sans fil qui doit être utilisée avec précaution, voire totalement évitée par les enfants, les femmes enceintes et les malades.

Nous, les groupes *Refuse*, demandons aux élus de faire appliquer le *Principe de précaution* pour protéger la population en attendant que d'autres études démontrent sans l'ombre d'un doute la dangerosité d'une exposition chronique à cette technologie.

Pour votre information, le projet de loi C648 a été [appuyé par le député bloquiste Louis Plamondon](#).

Nous vous demandons d'appuyer « [Candidats à l'écoute](#) » proposé par le C4ST (Canadians for safe technology – Canadiens pour une technologie sécurisée).

Au Québec, un candidat libéral ainsi que tous les candidats du parti Vert l'ont signé. C'est maintenant à votre tour, à TOUS, de l'appuyer.

C'est pour vous une excellente opportunité de vous trouver en première page des journaux locaux : conférence de presse à côté d'un électrohypersensible (EHS), une femme enceinte, un bébé et des enfants. Des EHS que je connais sont déjà prêts à vous rencontrer.

Pour en connaître un peu plus sur cette condition : <http://www.ehs-mcs.org/>.

L'Europe et l'Asie se mobilisent pendant que le Québec reste sourd et inactif ...

Sommes-nous les moutons du Canada? Non! Alors, agissons!

Merci de votre attention et confirmez-moi si nous pouvons compter sur votre appui ou non.

**Maria Acosta**

Porte-parole de Basses-Laurentides refuse